

Action n°6 :

Les Locaux moteurs

« Les personnes sentent qu'on est à leur écoute, il y en a qui voient très peu de personnes et ça leur apporte du réconfort »

Un Locaux Moteur

« C'était pour nous informer, sans démarche commerciale et ça, ça m'a vraiment plu. S'il m'avait dit qu'il voulait me vendre quelque chose à la fin, j'aurais été très déçue »

Une bénéficiaire



Claudine PEZERIL, coordinatrice (au milieu, en arrière plan) entourée de son équipe des Locaux-Moteurs

SOURCE : Guide pratique : « Comment mettre en œuvre des projets de lutte contre la précarité énergétique ? Bonnes pratiques et étapes clés. »

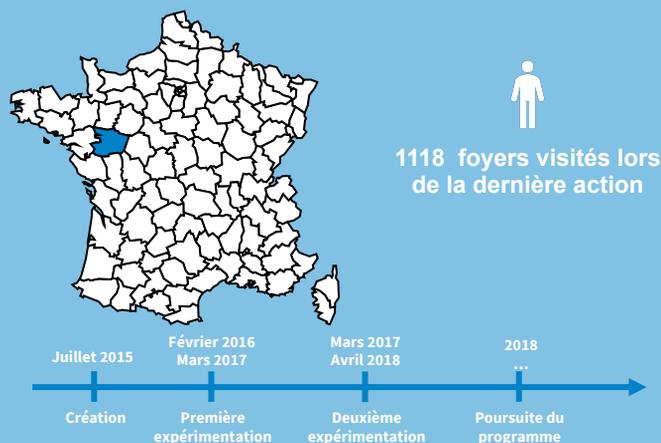
INTERLOCUTEURS :

- **Porteuse de projet** : **Claudine PEZERIL**, Coordinatrice et fondatrice de l'association Les Locaux-Moteurs, c.pezeril@locaux-moteurs.fr
- **Partenaire** : **Géraldine GUYON**, cheffe du service Habitat du CD du Maine-et-Loire

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Initiative en cours

1/ LOCALISATION ET ÉCHELLE DE DÉPLOIEMENT



3/ HISTORIQUE

- L'association des Locaux Moteurs a été créée pour lutter contre le **phénomène de non-recours** (personnes n'accédant pas à un droit auquel elles sont éligibles, quelle qu'en soit la raison), qui concerne de nombreux champs des politiques publiques dont la précarité énergétique.
- Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique sont en effet **insuffisamment actionnés par leurs cibles**, et en particulier les ménages retraités : nombre de ménages sont « **invisibles** » des circuits d'accompagnement classiques.
- L'action de l'association repose sur deux postulats majeurs :
 - Il est crucial de **traiter la précarité de manière préventive**, plutôt que par l'approche curative aujourd'hui majoritaire.
 - Une mission d'information basée sur la **relation de pair à pair avec des habitants** s'avère plus efficace.

5/ PRESTATIONS

- Deux **expérimentations** ont eu lieu à ce jour, de février 2016 à mars 2017 et de mai 2017 à avril 2018.
- Des habitants, identifiés lors de réunions publiques ou autres démarches, deviennent **Locaux-Moteurs** et sont **salariés de l'association**. Ils bénéficient d'une formation (mise en relation, thématique de l'habitat, dispositif OPAH, etc.).
- Les Locaux-Moteurs ont pour rôle de :
 - Repérer des ménages pouvant bénéficier des aides ANAH**, par du porte-à-porte.
 - Les **sensibiliser** aux économies d'énergie.
 - Les **encourager à solliciter l'OPAH**.
- Ensuite, pour les ménages intéressés et éligibles, les Locaux Moteurs **transmettent une fiche à l'opérateur OPAH (Solih)** qui réalisera un diagnostic technique et financier.

2/ PORTEUR DE PROJET ET PRINCIPAUX PARTENAIRES

- Porteur de projet** : association Les Locaux-Moteurs.
- Partenaires A**
 - Département du Maine-et-Loire.
 - ANAH.
 - Communauté de Communes Baugeois-Vallée.
 - Fondation AG2R La Mondiale.
 - DREAL et Conseil Régional Pays de la Loire.
 - L'Agence Régionale de Santé, *via* le PRSE3 (Plan Régional Santé Environnement).

4/ OBJECTIFS

- En matière de précarité énergétique, l'action des Locaux-Moteurs vise à **repérer et sensibiliser les habitants** à l'offre publique à laquelle ils ont droit et en particulier les aides mises en place par l'ANAH.
- Concrètement, les Locaux-Moteurs identifient des ménages éligibles et les orientent vers l'opérateur ANAH sur le territoire, Soliha.
- Pour cela, l'association s'appuie sur des **équipes d'habitants**, les **Locaux-Moteurs : ceux-ci vont au devant des ménages, à leur domicile**. Le dispositif mise sur leur capacité à **entrer plus facilement en relation, à établir un lien de confiance**.

6/ CIBLES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Les Locaux Moteurs sont à ce jour intervenus sur **deux territoires** de l'intercommunalité de Baugeois-Vallée, en **Maine-et-Loire**, représentant environ chacun 18 000 habitants (soit 36 000 habitants au total) et comprenant de l'habitat dégradé.
- L'association n'a **pas de critère d'éligibilité**, dans la mesure où elle mène un travail de repérage. Cependant, elle cherche à identifier des **ménages éligibles aux aides de l'ANAH**, c'est-à-dire des propriétaires occupants des logements de plus de 15 ans.

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

7/ MODÈLE ÉCONOMIQUE

- Le modèle économique n'est **pas encore stabilisé**, et repose à ce jour sur diverses subventions.
- L'objectif à terme consiste à **intégrer l'association dans les dispositifs OPAH en amont**, dès le marché public, afin d'être intégré dans le modèle économique de ces OPAH.
- En termes de ressources humaines, sur la dernière expérimentation, entre mai 2017 et avril 2018:
 - 8 Locaux Moteurs**, salariés, sont intervenus auprès des ménages avec des contrats allant de 16 à 18 heures par mois ;
 - La porteurs de projet travaille à hauteur de **30 heures par mois sur le projet** : coordination et suivi de l'activité, immersion sur le terrain (rencontres d'élus et acteurs locaux, réunions publiques, animation comité local, etc.)

Informations-clés :



Budget alloué : 45 000 € par expérimentation, pour 12 mois d'intervention



Principaux financeurs : villes et intercommunalité, département 49, ARS (contrat de santé), Fondation Macif, Fondation de France, ANAH, FSL, EDF, AG2R la Mondiale, ARS/DREAL/ Conseil régional (PRSE3)



Ressources humaines mobilisées : environ 1 ETP

8/ INTÉGRATION À L'ÉCOSYSTEME DE PARTENAIRES ET PARTIES PRENANTES

- Des conventions ont été établies avec différents acteurs :
 - Le **Département du Maine-et-Loire** ;
 - La Communauté de Communes **Baugeois-Vallée**
 - L'ARS**, *via* un contrat local de santé dans un premier temps. L'association a ensuite été inscrite sur le PRSE (Plan Régional Santé Environnement).
- L'association a également été lauréate d'un **appel à projets d'AG2R La Mondiale** au niveau national, grâce auquel elle a pu bénéficier de financements et d'un accompagnement.
- Le **soutien du Département** a joué un rôle clé dans le succès de l'initiative (financement, soutien politique, etc.), ainsi que l'implication des élus des territoires où le projet a été déployé.

- Les **acteurs locaux** (élus, associations, etc.) sont mobilisés pour aider à recruter des Locaux-Moteurs, en particulier *via* le bouche-à-oreille. Ce travail dure environ deux mois, par des réunions d'informations publiques notamment.
- Les Locaux-Moteurs sont principalement des personnes :
 - Ayant une **activité professionnelle à temps partiel** (vente à domicile, aide à domicile etc.), ou **retraitées** ;
 - Engagées dans la **vie associative**.
- Le projet est directement construit de manière **horizontale**, par, avec et pour des citoyens : les Locaux-Moteurs font partie intégrante des comités de suivi locaux et de la réflexion.000

9/ RÉSULTATS

Le bureau d'études Kimso a réalisé une **étude d'impact** de l'association, qui a révélé que :

- Les **ménages accompagnés** mettent en valeur l'accès à l'information que leur ont apporté les Locaux-Moteurs. Par ailleurs, il s'agit souvent de publics isolés dans des zones rurales, souvent âgés, qui apprécient la présence et l'écoute dont font preuve les Locaux Moteurs.
- Les **Locaux Moteurs** déclarent que l'activité, outre le complément de revenu, leur a apporté un enrichissement personnel ; une majorité affirme également avoir développé de nouvelles compétences.
- Les **opérateurs comme Soliha**, qui montent les dossiers ANAH, voient également les Locaux-Moteurs comme une solution complémentaire à leur action.

Chiffres-clés :

- 8 habitants « Locaux-Moteurs ».**
- 4 communes ciblées** sur la communauté de communes Baugeois-Vallée et **1 118 ménages** visités ; plus de **8 portes sur 10** s'ouvrent au passage des Locaux-Moteurs.
- Près de **9 ménages sur 10** expriment leur **confiance** lors de la mise en relation.
- 202 contacts transmis à l'OPAH**, ce qui a représenté **deux tiers du volume de l'activité** de l'opérateur, SOLIHA. En moyenne, selon les communes, **20 % des ménages s'engagent dans l'OPAH** dès le 1^{er} passage des Locaux-Moteurs.
- 20 dossiers ont été déposés** au 5/02/2019, ce qui représente environ 250 000 € de travaux.

RETOURS D'EXPERIENCE ET BILAN

Pour plus d'informations :

<http://>

porteursideesenergetiques.ag21ramondiale.fr/projet/les-locaux-moteurs/#description

CLÉS DE SUCCES

- **L'implication des élus et des citoyens Locaux-Moteurs dans l'élaboration du dispositif** est cruciale : ce sont eux qui connaissent le mieux le territoire et ses besoins. En particulier, par leur statut de « pairs », les Locaux-Moteurs ont une approche de la précarité énergétique différente de celle des acteurs classiques.
- Au-delà du soutien politique, la **communication** avec les acteurs locaux et la **focalisation du dispositif sur des territoires réduits** a permis d'ajuster au mieux l'action aux besoins locaux.
- Le **réseau personnel important** de certains Locaux-Moteurs assure l'efficacité de leur action.
- La **posture bienveillante** des Locaux Moteurs et leur statut de « **tiers de confiance** » incitent les ménages à avoir confiance en eux : ils n'ont aucun produit ou service à vendre, ont souvent connu des difficultés similaires, etc.
- La première expérimentation a constitué un véritable test et a été l'occasion d'expérimentations, en particulier sur le repérage (zones ciblées, sélection à partir du bâti). **La seconde expérimentation a été réalisée sur la base de ces retours d'expérience.**
- Le dispositif a su conserver une **collaboration étroite avec Soliha** sur son action : comptes-rendus réguliers sur les ménages repérés, etc.
- Avant le déploiement du projet, le Département et la Région avaient observé un fléchissement des demandes d'aides. Les Locaux-Moteurs ont largement contribué à inverser la tendance.

FAIBLESSES / LIMITES

- **L'identification des ménages est souvent imparfaite**, notamment en lien avec les limites du porte-à-porte : le seul critère possible d'identification depuis la rue est d'identifier des logements construits avant les années 1980.
- La réussite du dispositif a occasionné de nombreux recours à l'opérateur ANAH (Soliha), qui a éprouvé des **difficultés à absorber le pic de demandes** occasionné.
- Des ménages peuvent **confondre les deux acteurs** : Soliha et Locaux- Moteurs.
- Le **modèle économique** de l'association demeure fragile.

DEGRÉ ET CONDITIONS DE RÉPLICABILITÉ

Degré de répliquabilité : la réussite du dispositif n'est aucunement liée à des spécificités du territoire, il peut donc en théorie être **largement répliqué**.

Conditions de répliquabilité : pour la répliquabilité du dispositif, différents éléments apparaissent indispensables. Sa réussite repose en effet sur :

- La mobilisation des élus, donc le **portage politique**.
- La **dimension qualitative**, très locale, du dispositif, qui fonctionnerait moins s'il était massifié.
- La capacité à **recruter des habitants bienveillants** et capables de nouer du lien facilement, et disposant idéalement d'un **fort réseau de proximité** (implication dans les réseaux associatifs, etc.).
- La **maîtrise de la méthode** du projet et un **suivi continu**.

ÉVOLUTION

- La deuxième expérimentation s'est clôturée. Sur la même intercommunalité, un **nouveau déploiement** est en cours. Au-delà du repérage, il s'agit désormais d'accompagner les ménages pour faire aboutir les travaux.
- À l'avenir, il est envisagé de :
 - **Mieux lisser les renvois** vers Soliha afin d'éviter des pics d'activités difficiles à prendre en charge.
 - **Renforcer l'activité des Locaux Moteurs** : repérage des ménages et accompagnement relationnel, accompagnement jusqu'au travaux, etc.
 - **Mieux intégrer le dispositif des Locaux Moteurs dans le processus OPAH**, afin de garantir le financement de l'association et de mieux coupler son action avec celle de l'opérateur OPAH.

RECOMMANDATIONS VIS-A-VIS DES ACTEURS LOCAUX

Pour la réussite du projet, il importe de :

- Mener un **travail d'immersion préalable sur le territoire** pour mieux comprendre ses caractéristiques, l'adaptation possible du dispositif, etc. ;
- **Communiquer au niveau très local avant le lancement des actions**, en particulier auprès des élus, qu'il importe de sensibiliser sur l'importance de ce dispositif, et sur le fait que les coûts du traitement préventif sont bien plus réduits que ceux du traitement curatif ; avec un impact sur l'économie locale
- Construire le dispositif **en partenariat avec l'opérateur OPAH** et conserver des échanges réguliers avec lui.